

# Croire en demain



L'humanité est une grande famille



## ÉDITO

### Temps de jeûne, de partage et de réflexion

Nous sommes dans cette période de jeûne et de partage, temps de purification et de conversion, qu'est le carême.

Cette période, dans un monde troublé suite aux événements récents, est propice à de grandes questions : comment mettre un terme aux excès, à la destruction de nos ressources naturelles, à la fois pour protéger notre maison commune, mais aussi ceux qui l'habitent avec nous et ceux qui l'habiteront après nous ?

En quoi ces enjeux résonnent-ils avec le cheminement personnel et collectif que chacun est amené à faire pendant ces 40 jours ?

Véronique MOLINARO  
Directrice du Développement des  
Générosités du CCFD-Terre Solidaire

## TRANSMETTRE DURABLEMENT PAR L'ÉDUCATION.



**Dans nos pays, l'éducation est pour les jeunes la voie vers un métier. Dans les pays pauvres, elle est bien davantage encore. Elle est l'unique chance pour l'enfant, pour sa famille, pour sa communauté de briser le cycle sans fin de la pauvreté. La transmission qu'elle initie change non seulement la vie de l'enfant, mais aussi celle de ses propres enfants plus tard.**

**L'**éducation est aussi une force de paix dans notre monde troublé, car elle développe le sens des valeurs universelles, de la tolérance, de la justice, de l'égalité, de la liberté et de la démocratie. Elle change le monde en apprenant à l'enfant à comprendre

les causes de la violence et à les résoudre par un esprit plus humain et solidaire.

Les libéralités ont un tel pouvoir. Qu'il s'agisse de legs, de donations ou d'assurances-vie, elles permettent aux enfants des pays les plus défavorisés >>>

## Solidarité Haïti De l'eau pour vivre



Cinq ans après le séisme, le partenaire haïtien du CCFD-Terre Solidaire, Concert'Action, effectue un travail remarquable. En 2014, il a permis la construction et le réaménagement de 34 systèmes de distribution d'eau potable pour 32 000 habitants de Grand Goâve, l'une des zones les plus touchées par le séisme, au sud de Port-au-Prince.

Concert'Action accomplit également un travail écologique important en plantant 45 000 arbres fruitiers et forestiers, ainsi qu'en organisant des formations sur le traitement de l'eau, l'hygiène et l'assainissement pour les familles.

>>> d'accéder à l'éducation et contribuent donc à lutter durablement contre la pauvreté et à conduire l'humanité vers un avenir meilleur.

L'action de notre partenaire CDA à Madagascar, dans l'un des quartiers les plus pauvres de la banlieue d'Antananarivo, vous montre toute l'importance de l'éducation pour briser le cycle de la pauvreté et offrir un avenir aux enfants. Partenaire du CCFD-Terre Solidaire depuis 25 ans, le Conseil de Développement d'Antohapenaka (CDA) a été créé en

1984 par un Jésuite, le père Jacques Couture.

Le directeur de notre partenaire CDA évoque les difficultés auxquelles il est confronté : « En ce début d'année scolaire, nous avons reçu 150 nouvelles demandes et nous n'avons pu en accepter que 97. Nous devons refuser des enfants et les parents repartent en pleurant ».

Le fait que des enfants pauvres ne puissent pas accéder à l'éducation est une révoltante injustice contre laquelle nous devons tous agir.



## TÉMOIGNAGE D'UN BIENFAITEUR

Léguer, tout en protégeant son épouse

André a 81 ans. Il a signé l'acquisition d'un appartement en cours de construction en Seine-et-Marne dans lequel il s'installera en décembre 2015. Sans héritier direct, il a décidé de léguer ce bien à sa femme. Elle pourra en disposer comme elle l'entend : l'habiter, le louer ou le vendre.

En parfait accord, le legs a été formulé sous la forme juridique d'un « legs résiduel ». Cela signifie qu'à son décès, si ce bien n'est pas vendu par sa femme, cet appartement sera obligatoirement transmis au destinataire final inscrit dans le testament, c'est-à-dire au CCFD-Terre Solidaire.

Veuve, sa femme en sera effectivement propriétaire, à cette exception qu'elle n'aura pas le droit, juridiquement, de le léguer à quelqu'un d'autre.

André a voulu compléter son legs par une autre disposition. Étant depuis très longtemps actionnaire de la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, filiale du CCFD-Terre Solidaire), il a demandé que ses actions soient léguées au CCFD-Terre Solidaire pour financer des projets de microcrédit dans les pays du Sud.

# 3 GRANDES QUESTIONS SUR LE LEGS

## 1 Doit-on rédiger un testament olographe ou un testament authentique ?

Le testament olographe est celui que vous rédigez de votre main, datez et signez, alors que le testament authentique est rédigé sous votre dictée par le notaire, en présence d'un second notaire ou de deux témoins sans lien de parenté avec vous.

## 2 Est-ce obligatoire de voir un notaire ?

Non, ce n'est pas obligatoire, mais c'est toujours préférable, car le notaire pourra vous conseiller utilement (*voyez page suivante*).

Par exemple, si vous optez pour un testament olographe, c'est-à-dire celui que vous rédigez de votre main, il est toujours conseillé par sécurité d'en confier la conservation à un notaire, afin d'en garantir l'application.

## 3 Est-il conseillé de faire enregistrer son testament au Fichier central des dispositions de dernières volontés ?

Le testament est un acte important, car il est le seul document dans lequel vous pouvez désigner qui héritera de vos biens et quelle part reviendra à chacun. Il est donc conseillé de le faire enregistrer par un notaire au Fichier central des dispositions de dernières volontés, afin qu'il soit bien pris en compte lors de votre décès. Cela est valable pour un testament olographe ou authentique.

LE CCFD  
-TERRE SOLIDAIRE

## À TRAVERS LE TEMPS

# 1961

## PREMIER APPEL AU DON DE CARÊME

C'est lors du carême de l'année 1961 qu'a eu lieu le premier appel au don du Comité Catholique Contre la Faim qui allait devenir le 10 mars 1966 le CCFD.

L'objectif était de réduire l'écart de richesse entre les pays du tiers monde et les pays industrialisés grâce à un développement harmonisé qui doit concerner « tous les hommes et tout l'homme ».



« S'IL VOUS PLAÎT, CONTINUEZ LA LUTTE POUR LA DIGNITÉ DE LA FAMILLE RURALE, POUR L'EAU, POUR LA VIE. »

Le 28 octobre 2014, le pape François fait un discours lors de la Rencontre mondiale des mouvements populaires au Vatican, qui s'inscrit dans la Doctrine sociale de l'Église, fondement du CCFD-Terre Solidaire.

Il aborde des thèmes essentiels au CCFD-Terre Solidaire comme **la solidarité**, qui, « *entendue dans son sens le plus profond, est une manière de faire l'histoire* », ou encore **la pauvreté** et relève que « les pauvres ne subissent pas seulement l'injustice mais ils luttent aussi contre elle ! »

**L'argent** est également traité : « *dans ce système, la personne humaine a été enlevée du centre et remplacée par quelque chose d'autre. Parce que l'on rend un culte idolâtre à l'argent* ». Toutefois, comme le dit notre Saint Père, « *on sent le vent de la promesse qui ravive l'espoir d'un monde meilleur. Mon désir est que ce vent se transforme en un ouragan d'espérance.* »





# VOTRE NOTAIRE VOUS CONSEILLE



Les notaires jouent un rôle important dans le règlement des successions. Mais leur rôle est également d'aider, de conseiller, d'accompagner les personnes qui n'ont pas encore fait de choix définitif pour la transmission de leur patrimoine.

Par ailleurs, votre notaire réalise pour vous des démarches qui sécurisent la prise en compte de vos volontés lors de votre décès, notamment en les faisant enregistrer au Fichier central des dispositions de dernières volontés.

Bien entendu, vous pouvez parler en toute confiance à votre notaire, car il vous conseille tout en restant neutre, c'est-à-dire sans s'in-

vestir personnellement dans vos choix, et il est tenu par le secret professionnel.

Il peut vous remettre un guide des associations si nécessaire pour vous aider à faire votre choix, en cohérence avec vos convictions.

Il peut également vous éviter des erreurs. Il arrive, par exemple, qu'un legs ne puisse pas être remis à l'association bénéficiaire simplement

## TENU PAR LE SECRET PROFESSIONNEL

parce que les informations indiquées dans le testament sont incomplètes. C'est pourquoi il est essentiel d'indiquer le plus clairement possible le nom de l'association et ses coordonnées à laquelle le legs est destiné. ■



Stéphanie DROUHIN

Responsable des libéralités, à votre écoute.

“ Je répondrai à vos questions en toute confidentialité. N'hésitez pas à me demander la brochure legs en remplissant le coupon en bas de votre lettre jointe et en me le renvoyant grâce à l'enveloppe-réponse. ”

### Contact

Tél : 01 44 82 81 08  
Mail : s.drouhin@ccfd-terresolidaire.org  
Adresse : 4, rue Jean Lantier - 75001 Paris

Directrice de la publication : Véronique Molinaro – Comité de rédaction : Élise Chiang, Stéphanie Drouhin, Véronique Molinaro – Coordination fabrication/iconographie : Mediaprism – Ont collaboré à ce numéro : Anna Benelli, Floriane Louvet, Philippe Mayol – Rédaction et réalisation : Mediaprism – Dépôt légal : mars 2015 – ISSN : 1630-8557 – CCFD-Terre Solidaire - 4, rue Jean Lantier - 75001 Paris – Droits de reproduction réservés pour tous pays – Impression sur un support 100% PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), contribuant à la gestion des forêts.



Agissez pour le recyclage des papiers avec le CCFD-Terre Solidaire et Ecofolio.



ccfd-terre solidaire